



CAPD du vendredi 2 décembre 2011

Déclaration du SNUIPP-FSU 58

L'installation d'une nouvelle CAPD est toujours l'occasion de rappeler notre attachement au bon fonctionnement du paritarisme. Ce dernier est un élément indispensable de garantie des droits individuels de nos collègues, d'équité du traitement de leurs demandes, de transparence des décisions prises par l'administration suite à l'avis des commissions paritaires, et de bon fonctionnement du service public d'Education.

Les élections professionnelles qui permettent à nos collègues de désigner leurs représentants constituent un moment de démocratie sociale important. Les enseignants ne s'y trompent pas, qui habituellement y participent très massivement. En 2008, ils étaient 63,5 % à s'exprimer dans la Nièvre. Or, cette année, la participation a enregistré un recul qui résulte pour l'essentiel des très nombreux dysfonctionnements lors du vote exclusif par internet ; des milliers de collègues se sont vus privés de leur droit de vote : électeurs non inscrits sur les listes électorales, identifiants de vote non reçus, problèmes d'accès au serveur, temps de connexion très long, etc... A cela s'ajoute un scrutin avancé en octobre qui a mis en difficulté les services dans l'organisation de ce vote et une période de vote réduite à une semaine qui a pénalisé les enseignants.

Par ailleurs, nous allons aujourd'hui examiner les propositions d'avancement d'échelon de nos collègues. Aussi, nous tenons à dénoncer, avec la plus grande vigueur, le projet de décret et d'arrêté sur l'évaluation des enseignants. En effet, s'il était mis en œuvre dès 2012 comme annoncé, il ralentirait

considérablement les progressions de carrière et renforcerait le pouvoir hiérarchique en individualisant sans contrôle les promotions. Dans le projet de décret, les IEN recevraient les collègues une fois tous les trois ans. Cet entretien entraînerait une évolution de carrière éloignée de toute pratique professionnelle réelle. Un autre aspect du projet de décret fait référence à plusieurs reprises à « la manière de servir » des enseignants. Un enseignant qui appliquerait un mot d'ordre syndical correspondant à ses convictions serait-il alors mis à l'écart ? De notre point de vue, servir c'est avant tout servir la réussite des élèves, servir le Service Public Laïc d'Éducation... Ces projets sont donc totalement inacceptables, ils constituent une agression frontale contre les personnels et transforment le rôle de l'École. C'est aussi une marque de mépris à l'égard du travail accompli par les enseignants dans leur classe. C'est enfin une volonté de transformer des personnels concepteurs de leur métier en simples exécutants de directives imposées.

Ce projet aurait également des conséquences financières négatives pour les enseignants dont le pouvoir d'achat ne cesse de baisser avec le gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation du taux de pension et l'introduction d'un jour de carence. Dans ce contexte, les changements d'échelon deviennent le seul moyen d'évolution des rémunérations. Ainsi est niée ce qui fonde notre fonction publique à savoir la carrière. Comment admettre de telles régressions en particulier pour les enseignants de notre pays dont les études internationales montrent qu'ils sont déjà à la traîne des pays européens en matière salariale. En effet, la France est le seul pays de l'OCDE où le salaire moyen des enseignants a baissé ces dix dernières années.

D'ailleurs, le ministre lui même, en annonçant son intention de revaloriser les enseignants en début de carrière et les directeurs, reconnaît que la question salariale reste un sujet sensible. Les mesures annoncées, simples mesures de rattrapage tant le retard est important, sont loin de régler l'ensemble de la question salariale et écartent, une fois encore, l'immense majorité des enseignants.

C'est pour toutes ces raisons (suppressions de postes, salaires, conditions de travail, réforme de l'évaluation) que nous appelons à une journée de mobilisation interprofessionnelle le 13 décembre et que nous serons en grève le 15 décembre pour défendre l'école, ses élèves et ses personnels.